

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mai 2025

VISANT À LEVER LES CONTRAINTES À L'EXERCICE DU MÉTIER D'AGRICULTEUR -
(N° 856)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE259

présenté par

Mme Le Feur, rapporteure pour avis au nom de la commission du développement durable et de
l'aménagement du territoire

AVANT L'ARTICLE 6

Rédiger ainsi l'intitulé du titre IV :

« Dispositions diverses relatives aux inspections et contrôles en matière agricole ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.